

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 587

présenté par
Mme Pinville

ARTICLE 22

À l'alinéa 22, après le mot :

« confiance »,

supprimer la fin de la première phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de suppression d'une mention redondante.